



Téléphone  
03.81.98.29.44  
Fax  
03.81.98.29.89  
Mél.

Ce.0251395f@  
ac-besancon.fr

6, rue Hélène Boucher  
25200 MONTBELIARD



Montbéliard, le mercredi 14 novembre 2018

A l'attention des parents d'élèves,

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'aide aux devoirs et du dispositif « devoirs faits », l'établissement propose plusieurs créneaux horaires.

Un élève peut s'inscrire à **deux créneaux maximum** par semaine. Des temps d'étude dans la journée pourront également être encadrés par des enseignants afin de proposer du soutien scolaire.

Certains élèves peuvent aussi être inscrits à la **demande du conseil de classe**.

D'autres activités pourront être proposées (aide méthodologique, recherches documentaires, familiarisation à l'outil informatique...) aux élèves qui n'ont pas besoin d'aide particulière pour les devoirs.

Des temps de **révision** sont proposés aussi tous les matins de 7h30 à 7h55. L'élève se présente simplement à 7h30 devant la grille du collège. Seul(e)s les élèves présents entre 7h30 et 7h35 seront accueilli(e)s.

Le collège se réserve le droit de retirer un élève régulièrement absent ou dont le comportement se révèle gênant.

Si vous êtes intéressés par ce dispositif ou si votre enfant est demandeur, merci de **bien vouloir compléter le document ci-contre**. L'élève s'engage pour une durée de 12 semaines. Les absences seront notifiées comme pour un cours.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire à l'expression de nos sentiments distingués.

**Coupon-réponse « devoirs faits » à transmettre complété et signé dans les plus brefs délais à Madame ANGELI (CPE).**

NOM :	<b><i>Inscription</i></b> <b><i>« Devoirs faits »</i></b>
Prénom :	
Classe :	
LUNDI	<input type="checkbox"/> 15h30-16h30 <input type="checkbox"/> 16h30-17h30
MARDI	<input type="checkbox"/> 15h30-16h30 <input type="checkbox"/> 16h30-17h30
JEUDI	<input type="checkbox"/> 15h30-16h30 <input type="checkbox"/> 16h30-17h30
VENDREDI	<input type="checkbox"/> 15h30-16h30
Signature de l'élève	Signature des responsables légaux